

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE Etablissements d'enseignement public





Année scolaire 2003-2004

Si votre enfant est collégien pendant l'année scolaire 2003-2004 et si vos revenus au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain montant vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège

formalités à accomplir

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse de collège vous devez, **avant le 13 octobre 2003**, remettre au chef d'établissement fréquenté par votre enfant :

- La demande figurant sur le présent dépliant, dûment remplie et signée;
- La photocopie de l'avis d'impôt sur le revenu 2001 (*);
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

(*) En cas de perte, vous pourrez en obtenir une copie auprès de votre centre des impôts sur simple demande,

conditions d'attribution

La bourse de collège vous sera accordée si votre revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu 2001 est inférieur ou égal au plafond de ressources précisé ci-après et correspondant à votre situation familiale exprimée par le nombre total d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires.

Exemple:

- La famille Dupont a 3 enfants et son avis d'impôt sur le revenu 2001 se présente de la façon suivante :

				Enfants	•			Enfants	▼		Personn	es		
		Cas		mineurs		dont enfants		majeurs		Enfants	recueilli	ies	NOMBRE	
Situation de famille	M	particulier		ou infirmes	2	infirmes	Ш	célibataires	1	mariés	infirme	s	DE PARTS	4
*****	****		****	*****	***	****	* * * *	*****			▼			
				FERENC							10 6	30	*	

Dans cet exemple, le nombre d'enfants à charge à prendre en considération est 3 et le revenu fiscal de référence s'élève à : 10 630 euros.

Le barème indique que pour 3 enfants à charge, une bourse de collège est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 12 136 euros.

Dans le cas considéré, la famille Dupont bénéficiera d'une bourse de collège d'un montant annuel de 57,03€.

La notification d'attribution lui sera adressée par le chef d'établissement.

modalités de palement

A chaque trimestre le tiers du montant annuel de la bourse de collège accordée pour votre enfant vous sera versé. Si votre enfant a la qualité de pensionnaire ou de demi-pensionnaire, la bourse vous sera versée après prélèvement des frais de pension ou de demi-pension, sauf si vous sollicitez expressément le contraire auprès du chef d'établissement lors du dépôt de la demande.



MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE



FICHE DE DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE

(décret n° 98 -762 du 28 août 1998)

Etablissements d'enseignement public

Année scolaire 2003-2004

Le dossier de demande de bourse de collège que vous devez, **avant le 13 octobre 2003**, remettre au chef d'établissement fréquenté par votre enfant, doit comporter :

- La présente demande remplie et signée;
- La photocopie de l'avis d'impôt sur le revenu 2001;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

CADRE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

ELEVE: NOM DE NAISSANCE: PRENOM: DATE DE NAISSANCE:	
REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE : NOM d'USAGE et PRENOM :	
CODE POSTAL:I_I_I_I_I COMMUNE:	
ENGAGEMENT DE LA FAMILLE: Je reconnais avoir été informé que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la pri- déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou avantage indu, sere puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'anne 9 000 € (60 000 F) ou de l'une de ces deux peines seulement (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, art. 22); que toute insuffisance inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande. OBSERVATIONS EVENTUELLES:	nde de
DATE : III_/I III Signature du responsable légal :	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

CLASSE FREQUENTEE PAR L'ELEVE :		
PIECES JOINTES COMMUNIQUEES PAR LA FAMILLE		
AVIS D'IMPOT SUR LE REVENU :	oui 🔲	non
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL :	oui 🔲	non
ENVELOPPE AFFRANCHIE:	oui 🔲	non 🗌
DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT		
MONTANT DE LA BOURSE 2003-2004 :		
		1

La lol n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

Centre National d'Enseignement à Distance





Si votre enfant est collégien pendant l'année scolaire 2003-2004 et si vos revenus au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain montant vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège

formalités à accomplir

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse de collège vous devez, avant le 10 décembre 2003, faire parvenir soit à :

- a) l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine Maritime
- Service des bourses 5, place des Faîenciers 76037 ROUEN CEDEX :
- si l'enfant dont vous êtes le représentant légal suit la filière de l'enseignement général ordinaire
- b) l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne
- Service des bourses Cité administrative BAF F boulevard Armand Duportal BP 636 31003 TOULOUSE CEDEX :
- si l'enfant dont vous êtes le représentant légal suit la fillère de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Vous devez joindre à ce dossier :

- La demande figurant sur le présent dépliant, remplie et signée;
- La photocopie de l'avis d'impôt sur le revenu 2001 (*);
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- (*) En cas de perte, vous pourrez en obtenir une copie auprès de votre centre des impôts sur simple demande.

conditions d'attribution

La bourse de collège vous sera accordée si votre revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu 2001 est inférieur ou égal au plafond de ressources précisé ci-après et correspondant à votre situation familiale exprimée par le nombre total d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires.

Exemple:

- La famille Dupont a 3 enfants et son avis d'impôt sur le revenu 2001 se présente de la façon suivante :

			Enfants				Enfants				Personnes			
Situation de famille	Cas particuli	а Ц	mineurs ou infirmes	2	dont enfants infirmes	Ш	majeurs célibataires	Ĭ	Enfants mariés	_ ,	recueillies infirmes	NOMBRE DE PARTS	4	
* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	ENU FISCAL	DE REF	****** ERENCE ****	**** : ****	*****		*****	****	****	****	10 630	*		

Dans cet exemple, le nombre d'enfants à charge à prendre en considération est 3 et le revenu fiscal de référence s'élève à : 10 630 euros.

Le barème indique que pour 3 enfants à charge, une bourse de collège est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 12 136 euros.

Dans le cas considéré, la famille Dupont bénéficiera d'une bourse de collège d'un montant annuel de 57,03 €.

La notification d'attribution lui sera adressée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine Maritime.

modalités de palement

A chaque trimestre vous sera versé, par le service des bourses de l'inspection académique de la Seine Maritime, le tiers du montant annuel de la bourse de collège accordée pour votre enfant.



MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE



FICHE DE DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE

(décret n° 98 - 762 du 28 août 1998)

Centre National d'Enseignement à Distance

Année scolaire 2003-2004

Le dossier de demande de bourse de collège que vous devez, **avant le 10 décembre 2003**, faire parvenir à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine Maritime - Service des bourses - 5, place des Faienciers - 76037 ROUEN CEDEX ou à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute Garonne -Service des bourses - Cité administrative BAF F Boulevard Armand Duportal BP 638 31003 TOULOUSE CEDEX, doit comporter :

- La présente demande remplie et signée ;
- La photocopie de l'avis d'impôt sur le revenu 2001 ;
- Un relevé d'identité bançaire ou postal.

CADRE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

ELEVE:
NOM :
DATE DE NAISSANCE :
PRENOM :
ADRESSE:
CODE POSTAL: I I I I COMMUNE:
PAYS:
REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE :
NOM et PRENOM :
ADRESSE:
CODE POSTAL :COMMUNE :
PAYS :
ENGAGEMENT DE LA FAMILLE:
Je reconnais avoir été informé que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente
déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une paine d'amende de
9 000 € (80 000 F) ou de l'une de ces deux peines seulement (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, art. 22); que toute insuffisance ou
inexactitude volontaire entrainera sans autre formalité le reiet de la présente demande.
OBSERVATIONS EVENTUELLES:
DATE: / /
Signature du responsable légal :

CADRE RESERVE A L'INSPECTION ACADEMIQUE

PIECES JOINTES COMMUNIQUEES PAR LA FAMILLE		
AVIS D'IMPOT SUR LE REVENU:	oui	non
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL:	oui	non
ENVELOPPE AFFRANCHIE:	oui	non
DECISION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,		
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONAL	E	
MONTANT DE LA BOURSE 2003-2004 :		
270 A7 du Cinnaia 4070 solution 6070 solutio		